

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remise à plat de l'écotaxe : il est urgent de trouver des solutions pérennes

Paris, vendredi 4 avril 2014 – Suite à l'annonce hier de Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, de son intention de « remettre à plat les choses » concernant l'écotaxe, Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, se félicite de la volonté de trouver une solution pour le financement des infrastructures mais souhaite rappeler trois points :

1- L'écotaxe est affectée aux travaux d'infrastructures via l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transports de France) et non un prélèvement destiné au budget général de l'Etat. Une question se pose : quelle politique de financement des infrastructures souhaite-t-on pour la France ? En effet, sans l'écotaxe, on hypothèque gravement le financement des infrastructures dans notre pays, notamment l'entretien, la modernisation et la sécurisation des routes et des voies ferrées.

2- Dès cette année, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf) est incapable d'engager de nouveaux programmes. Quid du volet « mobilité » des contrats de plan Etat-région (CPER) actuellement en discussion, et du troisième appel à projets de transports collectifs ? Il y a urgence à trouver des solutions pérennes.

3- Une Mission d'information sur l'écotaxe poids lourds est en cours à l'Assemblée nationale (la FNTP a été auditionnée le 5 février dernier) qui doit rendre incessamment ses conclusions.

La FNTP rappelle que le principe de l'écotaxe avait été voté à une écrasante majorité le 21 octobre 2008 lors de l'adoption de la loi dite « Grenelle I » issue du Grenelle de l'environnement. Pas moins de sept pays de l'UE ont opté pour un système de tarification au kilomètre proche de celui que la France envisage : Grande-Bretagne, Autriche, République Tchèque, Allemagne, Slovaquie, Pologne et Portugal.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 20 Fédérations Régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.on-n-arrete-pas-le-futur.fr - www.metiers-tp.com  [@fntp_info](https://twitter.com/fntp_info)

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : gouxreverchonjc@fntp.fr